

Monsieur
Alain Berset
Président de la Confédération
Chef du Département fédéral de l'intérieur
Palais fédéral
3003 Berne

Références SH/BB/NF

Date 21 NOV. 2018

**Modification de l'ordonnance sur les fondations de placement (OFP)
Procédure de consultation**

Monsieur le Président de la Confédération,
Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat valaisan a pris connaissance de la modification de l'ordonnance sur les fondations de placement.

La modification envisagée s'apparente à une mise à jour de la législation d'exécution concernant les fonds de placement. Elle n'a pas d'impact direct sur les assurés, les caisses de pension, les entreprises ou les cantons, de sorte qu'elle ne suscite pas de remarques particulières de la part du Gouvernement valaisan.

Le Conseil d'Etat du canton du Valais vous remercie de l'avoir consulté sur la modification de l'ordonnance susmentionnée.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la Confédération, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

Au nom du Conseil d'Etat

La présidente



Esther Waeber-Kalbermatten



Le chancelier



Philipp Spörri

Copie à : joseph.steiger@bsv.admin.ch